REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT de SEINE et MARNE

COMMUNE d'ANNET-SUR-MARNE 77410

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 06 septembre 2023

<u>DELIBERATION N° 2023-070</u> Accueils périscolaires et de loisirs, fixation des nouveaux tarifs

Nombre de Conseillers : 23
Présents : 15
Votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le 6 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ANNET-SUR-MARNE, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Stéphanie AUZIAS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 2 septembre 2023.

<u>Présents</u>: Mme AUZIAS Stéphanie, Maire, M. MARCHANDEAU Christian, Mme BEVIERRE Sandrine, M. LECOMTE Michel, Mme BOITIER Pascale, Mme ARCIN Marie, Adjoints,

Mme SOULET Marie-Pascale, M. ESCUDERO Alain, Mme LORENZI Véronique, M. GUYON Stéphane, Mme PONCET Emmanuelle, M.SAINT GEORGES CHAUMET Cyril, M. BLED Jean-Pierre, M. AUDÉ Jean-Luc, Mme VERGONJANNE Valérie, Conseillers Municipaux.

<u>Absents représentés</u>: M. SUINOT Nicolas représenté par M. LECOMTE Michel, M. MILLAN Didier représenté par Mme SOULET Marie-Pascale, Mme NASSOY Karine représentée par Mme ARCIN Marie, M. VIEIRA Fabrice représenté par Mme AUZIAS Stéphanie, Mme TALLIS Marion représentée par M. AUDÉ Jean-Luc, Mme COUSSEGAL Emilie représentée par Mme BEVIERRE Sandrine.

Absents excusés: Mme RATIER Paola, M. FERON Jean-Marie.

Secrétaire de séance : M. MARCHANDEAU Christian.

Rapporteur: Madame le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2331-2;

VU la délibération n°2022-045 du 10 juin 2022 fixant les tarifs de l'accueil périscolaire et de loisirs ;

VU les modalités économiques et l'évolution des sommes dues par la Commune au Délégataire ;

VU les tarifs 2022-2027 des accueils périscolaires du matin et du soir avant et après la classe, ceux du mercredi, ainsi que ceux de l'accueil extrascolaire des petites vacances et grandes vacances ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les prestations à l'évolution du coût de la vie, que les tarifs pour l'année 2023/2024 subissent une augmentation de 2.5 %, il convient de réviser l'ensemble des tarifs des accueils périscolaires du matin et du soir avant et après la classe, ceux du mercredi, ainsi que ceux de l'accueil extrascolaire des petites vacances et grandes vacances ;

Tarifs 2023 - 2024

- Tarifs des accueils périscolaires du matin et du soir avant et après la classe :

Ressources mensuelles	Tranche	Accueil matin (7h30-8h30)	Accueil soir (16h30-18h30)	Supplément 18h30-19h00	Retour études
Inférieur ou égal à 1 550 €	1	1,20 €	2,40 €	1,15 €	1,15 € 1,15 €
De 1 551 à 2 285 €	2	1,45 €	2,80 €		
De 2 286 à 3 350 €	3	1,70 €	3,10 €		
Supérieur ou égal à 3351 €	4	2,05 €	3,30 €		
Tarifs extérieurs		2,50 €	4,00 €	1,15 €	1,15 €

- Tarifs des accueils extrascolaires du Mercredi:

Ressources mensuelles	Journée 1 enfant (8h30-16h30)	Journée 2ème enfant présent	½ journée	
Inférieur ou égal à 1 050 €	9.10 €	7.20 €	1 5 5 C	
De 1 051 à 1 300 €	10.25 €	8.50 €	4.55 € 5.10 €	
De 1 301 à 1 550 €	11.30 €	9.00 €	5.65 €	
De 1 551 à 2 000 €	12.40 €	9.55 €	6.20 €	
De 2 001 à 2 300 €	13.60 €	10.15 €	6.75 €	
De 2 301 à 2 700 €	14.65 €	10.70 €	7.30 €	
De 2 701 à 3 100 €	15.80 €	11.30 €	7.90 €	
De 3 101 à 3350 €	17.00 €	11.85 €	8.50 €	
Supérieur ou égal à 3351 €	18.05 €	12.30 €	9.00 €	
Γarif extérieur	+ 14.65 € à chaque tranche tarifaire/enfant	+ 14.65 € à chaque tranche tarifaire/enfant	+7.35 € à chaque tranche tarifaire/enfant	

- Tarifs de l'accueil extrascolaire des petites vacances et grandes vacances :

Ressources mensuelles	Journée 1 enfant (8h30-16h30)	Journée 2ème enfant présent	½ journée 4.55 €
Inférieur ou égal à 1 050 €	9.10 €	7.20 €	
De 1 051 à 1 300 €	10.25 €	8.50 €	5.10 €
De 1 301 à 1 550 €	11.30 €	9.00 €	5.65 €
De 1 551 à 2 000 €	12.40 €	9.55 €	6.20 €
De 2 001 à 2 300 €	13.60 €	10.15 €	6.75 €
De 2 301 à 2 700 €	14.65 €	10.70 €	7.30 €
De 2 701 à 3 100 €	15.80 €	11.30 €	
De 3 101 à 3350 €	17.00 €	11.85 €	7.90 € REÇU EN PRE

le 14/09/2023
Application agrée E legalite com

Application agreee E-legalite.com

99 DE 077-217780052 2022928 2022 22

Supérieur ou égal à 3351 €	18.05 €	12.30 €	9.00 €
Tarif extérieur	+ 14.65 € à chaque tranche tarifaire/enfant	+ 14.65 € à chaque tranche tarifaire/enfant	+7.35 € à chaque tranche tarifaire/enfant

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

DECIDE l'actualisation de l'ensemble des tarifs de la participation des familles pour l'accueil périscolaire et extrascolaire selon les tranches et nouveaux tarifs fixés comme suit à compter du 1^{er} octobre, pour l'année scolaire 2023-2024, en soulignant que les ressources sont calculées selon la formule suivante :

♦ 1/12e des ressources annuelles (revenus nets du ménage perçus pour l'année de référence) + prestations familiales mensuelles (aides au logement comprises)/Nombre de parts,

Je certifie le caractère exécutoire de cet acte qui a été reçu en Préfecture, le 1 4 SEP. 2023 Affiché en Mairie, le 1 4 SEP. 2023

Annet sur Marne le.....1.4. SEP. 2023 Le Maire, Stéphanie AUZIAS Pour extrait conforme, En Mairie, le 1 3 SEP. 2023

Le Maire, Stéphanie AUZIA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.